

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2020

Convocation du 23 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers exprimés : 10

L'an deux mille vingt du mois de juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la Présidence de Monsieur COMET Jean Pierre, Maire.

Présents : MM COMET Jean Pierre, CABAL Jacques, CUSSOU Jacques, ESPOUY Vincent, LASSERRE Marc, VENTURIN Marc, Mmes CASTEX Martine, GRISON Joëlle, LAPEYRADE Florence, ROGER Marie Thérèse.

Absent excusé : AMIEL Florian

M VENTURIN Marc a été élu secrétaire de séance.

Vote du compte administratif 2019.

Jeanne PEYRÉ, secrétaire de mairie fait le commentaire du compte administratif. Après réponse aux questions posées par les Conseillers, le Président passe au vote

Pour : 9 voix.

Approbation du compte de gestion 2019.

Jeanne PEYRÉ, secrétaire de mairie fait le commentaire du compte de gestion. Après réponse aux questions posées par les Conseillers, le Président passe au vote

Pour : 10 voix.

Affectation des résultats.

L'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 donne lieu à un vote :

Pour 10 voix.

Vote du budget primitif 2020.

Jeanne PEYRÉ, secrétaire de mairie fait le commentaire du budget primitif 2020. Après réponse aux questions posées par les Conseillers, le Président passe au vote

Pour : 10 voix.

Convention SMEA31/Commune.

Une convention entre le SMEA31 et la commune de Cier de Luchon concerne un dispositif de lutte contre l'incendie.

Le SMEA31 sera chargé du dispositif.

Pour : 10 voix

Questions diverses.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture prochaine d'un « bistrot de pays » au sein de la commune.

La ville de Luchon organise pour le 14 juillet un feu d'artifice qui sera tiré depuis le plateau de Superbagnères. Elle demande une participation financière de notre commune. Après discussion, une subvention de 200 euros est votée par 10 voix pour.

Le Secteur Routier propose de monter un parapet au niveau de l'éboulement, sur la route de Montmajou, après le réservoir. Affaire à suivre.

La séance est levée à 20 h.

